

# Propositions incontournables pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario

 **CPQ**  
PROSPÉRER ENSEMBLE

[cpq.qc.ca](http://cpq.qc.ca)

# Propositions incontournables pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	3
1. Viser la réussite scolaire à tous les niveaux et selon les différentes réalités .....	5
2. Stimuler l'accroissement du taux d'emploi, du nombre d'heures travaillées et des salaires .....	7
3. Orienter la réglementation selon une logique d'efficacité et de résultat .....	9
4. Moderniser le secteur de la construction .....	11
5. Miser sur des infrastructures efficaces et durables .....	13
6. Adopter une approche offensive en recherche et en innovation .....	15
7. Favoriser le développement et l'intégration technologiques .....	17
8. Faciliter la création et la croissance des entreprises .....	18
9. Développer et renforcer les secteurs stratégiques et d'avenir .....	20
10. Assurer une fiscalité compétitive et incitative .....	21
<b>Conclusion</b> .....	22

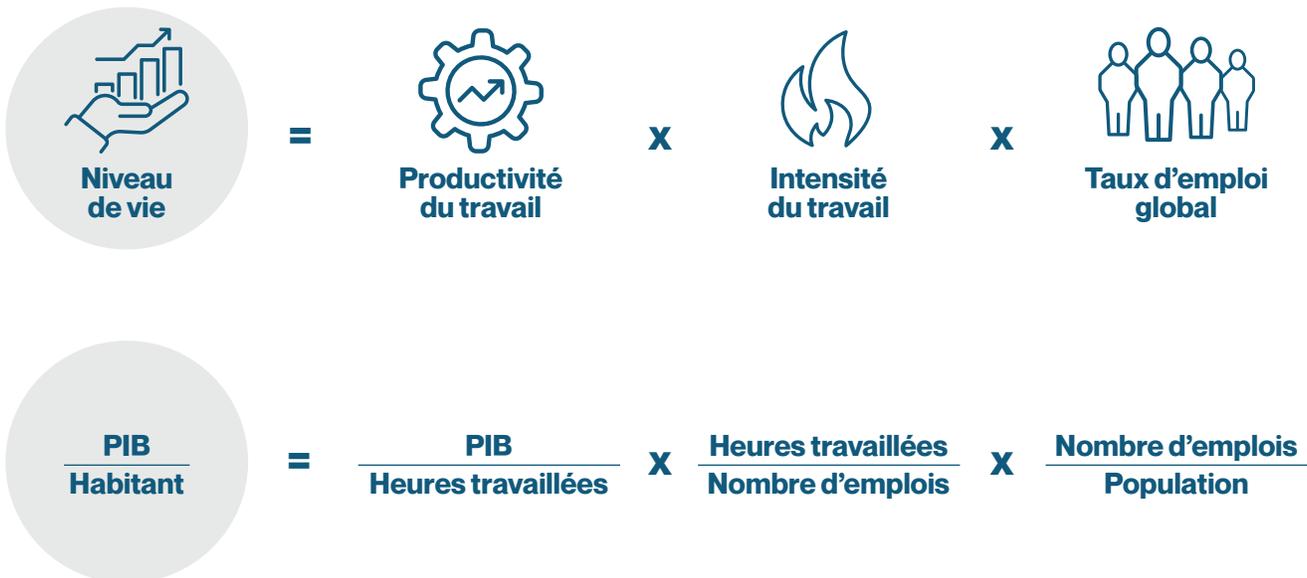
# Préambule



Le premier ministre du Québec, François Legault, s'est fixé comme objectif d'augmenter notre richesse collective et notre niveau de vie (soit le PIB par habitant), notamment pour rattraper la situation de l'Ontario. Dans ce document, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) présente donc des propositions qui contribueront à l'atteinte de cet objectif. Certaines de celles-ci peuvent être réalisées à court terme et auront une incidence à brève échéance. D'autres requerront probablement plus de temps pour se concrétiser et donner des résultats.

Dans le cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2021, le gouvernement avait annoncé sa volonté de mener des actions pour éliminer l'écart de richesse avec l'Ontario d'ici 2036. Il a d'ailleurs réitéré son objectif de rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario dans son dernier budget, soit celui de 2023-2024, dans lequel il a indiqué vouloir réduire l'écart avec cette province sous les 10 % d'ici la fin de 2026 (cet écart se situait à 13 % en 2021, soit de 6 635 \$, le PIB par habitant au Québec s'établissant à 47 778 \$, comparativement à 54 413 \$ en Ontario).

Il importe d'abord de rappeler que le niveau de vie peut se décomposer comme suit<sup>2</sup> :



1. PIB réel (dollars enchaînés de 2012) divisé par la population. Selon [statistique.quebec.ca/fr/fichier/tableau-statistique-canadien-la-production.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/tableau-statistique-canadien-la-production.pdf), cet écart serait de 14 % en 2022.

2. Voir par exemple [cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2023/03/PP-2022-01.pdf](https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2023/03/PP-2022-01.pdf). Il est également possible de décomposer le taux d'emploi global en taux d'emploi, pour mettre en évidence le poids des personnes de 15 à 64 ans. Ainsi : PIB/habitant = (PIB/heures travaillées) x (heures travaillées/nombre d'emplois) x (nombre d'emplois/(population de 15 à 64 ans) x (population de 15 à 64 ans)/population totale). Cette formule nous permet de voir l'effet pur du vieillissement. Par exemple, même si le taux d'emploi est plus élevé au Québec, le poids plus faible de la population de 15 à 64 (63 % au Québec contre 65 % en Ontario) affecte négativement le PIB par habitant.

Le gouvernement devrait ainsi viser une croissance globale et durable des capacités économiques et une augmentation tangible de la productivité (soit la production réelle par heure de travail). Cela passe par l'augmentation de la quantité de travail et de capital privé et public, l'éducation et le développement des compétences, l'intégration technologique, l'innovation, l'optimisation des systèmes de production, l'entrepreneuriat, ainsi que la création et la croissance des entreprises.

Pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario, le Québec peut s'inspirer de ce que celle-ci fait mieux, mais également de ce que font d'autres provinces canadiennes ou pays de l'OCDE qui sont premiers de classe dans leurs domaines. Le *Bulletin de la prospérité du Québec* du CPQ<sup>3</sup> évalue le positionnement du Québec sur les principaux déterminants du niveau de vie et identifie les principaux éléments contribuant à l'écart entre le Québec et l'Ontario. Il s'agit donc de facteurs sur lesquels nous pouvons et devons travailler.

Par ailleurs, le vieillissement démographique plus accentué au Québec, avec une augmentation du ratio de dépendance et des impacts défavorables sur les dépenses publiques et sur la croissance du PIB, exige que l'on vise à dépasser la performance de l'Ontario.

Le CPQ avance ainsi ici une série d'avenues incontournables pour augmenter le niveau de vie au Québec et idéalement non seulement rattraper, mais dépasser celui de l'Ontario. Le *Bulletin de la prospérité du Québec* du CPQ pourra faire état de la progression du Québec sur les différents indicateurs de la progression du niveau de vie. Les indicateurs de bien-être du G15+ permettront aussi d'évaluer la progression en fonction d'autres dimensions.



3. Source : [cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/01/bulletin-de-la-prosperite-du-quebec2022.pdf](https://cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/01/bulletin-de-la-prosperite-du-quebec2022.pdf)

# 1 | Viser la réussite scolaire à tous les niveaux et selon les différentes réalités

## Constat

Le Québec affiche encore des retards au chapitre de l'éducation à plusieurs niveaux. Le taux de décrochage scolaire au niveau secondaire, par exemple, y est plus important qu'ailleurs au Canada, en particulier qu'en Ontario (près de 8 % au Québec en 2021 contre 3,5 % en Ontario)<sup>4</sup>. Le taux de diplomation et de qualification cinq ans après l'entrée au secondaire n'y est que de 73 %. Par ailleurs, le nombre de personnes considérées analphabètes fonctionnelles y est encore trop élevé (soit près de 2,5 millions de personnes). Finalement, le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui détient un diplôme universitaire y est plus bas que dans les trois autres grandes provinces canadiennes. À titre de comparaison, ce taux se situait à 32 % en 2020 au Québec, comparativement à 38 % pour l'Ontario et 34 % pour la moyenne canadienne. Cet écart témoigne notamment d'un retard historique que le Québec n'a pas encore rattrapé. Les efforts devront donc se poursuivre à un rythme soutenu à ce chapitre pour rejoindre et même dépasser le taux de diplomation universitaire de l'Ontario.

**Ces retards ont des coûts économiques importants. Par exemple, l'analphabétisme engendre des pertes de PIB évaluées à 4,9 G\$<sup>5</sup>, ce qui équivaut à près de 570 \$ par habitant.**

Pour ce qui est du décrochage scolaire, l'économiste Pierre Fortin a estimé que « si le Québec réussissait à relever en permanence de 69 % à 85 % son taux de diplomation et de qualification 5 ans après l'entrée au secondaire, les jeunes Québécois dont le comportement serait modifié par ce changement en tireraient un gain individuel en revenu d'emploi de plus d'un demi-million de dollars (dollars constants de 2017) en moyenne sur l'ensemble de leur vie active. Collectivement, de 2017 à 2076, les nouveaux travailleurs québécois bénéficieraient d'une accumulation de près de 300 milliards de dollars en revenus d'emploi additionnels par rapport à la situation actuelle. Le PIB du Québec pourrait alors enregistrer un gain cumulé d'environ 400 milliards »<sup>6</sup>.

Le taux de diplomation, qui s'est quelque peu amélioré au cours des dernières années pour atteindre 73 %, demeure cependant derrière l'Ontario (84 %) et loin de la cible de 85 %<sup>7</sup>. Comme le quart de l'écart par rapport au 85 % a été comblé, il est possible d'estimer que les gains cumulés au chapitre du PIB atteindront 300 G\$ en 2076.

En outre, si la progression se poursuit au même rythme, il est possible d'évaluer que la cible de 85 % sera atteinte en 2035.

4. CPQ, Bulletin de la prospérité du Québec, 2022. Le pourcentage des personnes de 20 à 24 ans qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentent pas l'école atteint près de 8 % au Québec en 2021.

5. Source : [lapresse.ca/affaires/economie/2021-03-19/l-analphabete-coute-4-9-milliards-au-pib.php](http://lapresse.ca/affaires/economie/2021-03-19/l-analphabete-coute-4-9-milliards-au-pib.php).

6. Source : [lactualite.com/societe/un-taux-de-diplomation-de-85-au-secondaire-quossa-donnerait/](http://lactualite.com/societe/un-taux-de-diplomation-de-85-au-secondaire-quossa-donnerait/).

7. En 2015, alors que le taux au Québec était de 69 %, celui de l'Ontario s'élevait à 78 %.



## Cibles

**Relever à 85 % le taux de diplomation et de qualification 5 ans après l'entrée au secondaire (sur un horizon de 10 ans).**

**Réduire du tiers le nombre de personnes analphabètes fonctionnelles.**

Comme l'a noté l'économiste Pierre Fortin : « Il n'y a pas de formule magique pour régler rapidement la question du décrochage scolaire. Mais un éventail d'interventions bien conçues pourraient nous permettre d'y parvenir sans délai excessif ». Il faudrait entre autres bien outiller les enseignants, leur donner un accès élargi à la formation initiale et continue, leur octroyer une plus grande autonomie de pratique, mettre l'accent sur une éducation de qualité dès la petite enfance et favoriser le développement des compétences de base (lire, écrire, compter).

Pour le CPQ, il faudrait surtout adopter une approche axée sur les objectifs et les résultats et basée sur des analyses et des données probantes et pertinentes. Comme le note l'expert en éducation Égide Royer :

**« On fait des choses basées sur des mythes pédagogiques ou des pressions de groupes d'intérêts. L'Ontario a ciblé ses dépenses en fonction de ce qui a le plus d'effet. »<sup>8</sup>**



## Actions

1. Adopter une approche axée sur les objectifs et se doter d'indicateurs de qualité pour mesurer les résultats en matière d'éducation et de réussite scolaire et pouvoir s'ajuster selon le besoin.
2. Intervenir tôt et en continu dès la petite enfance pour améliorer les chances de réussite de tous.
3. Accroître la réussite scolaire en offrant notamment des cheminements personnalisés, des modes alternatifs d'enseignement pour capter l'intérêt des élèves moins susceptibles de persévérer dans un cursus d'enseignement traditionnel, en offrant des services d'orientation appropriés et en augmentant les passerelles entre les diverses formations.
4. Renforcer et valoriser la formation professionnelle et technique des métiers, ce qui permettrait de répondre en même temps aux différentes aspirations et compétences des individus et aux besoins du marché du travail. Rapprocher le milieu de l'éducation des milieux de travail, diversifier les lieux de formation, permettre l'expérimentation et favoriser l'alternance travail-étude.
5. Faciliter le déploiement d'une offre de formation adéquate en région, en particulier la formation professionnelle, en utilisant notamment les outils technologiques dans la mesure du possible.
6. Assurer un nombre suffisant d'enseignants ayant les compétences nécessaires.
7. Examiner avec l'aide d'experts et du milieu de l'éducation les avantages et les inconvénients de rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans comme c'est le cas de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
8. Rendre disponibles en milieu de travail les sites Info-Alpha et Info-Apprendre de la Fondation pour l'alphabétisation afin de diriger les personnes qui en font la demande vers les meilleures offres de formation en fonction de leurs besoins, et s'assurer que les formations en alphabétisation puissent être remboursées intégralement par le gouvernement.
9. Faire en sorte que les écoles de formation professionnelle offrent une mise à niveau en littératie et en numératie obligatoire, comme cela se fait couramment en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

8. Source : [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1098515/diplomation-quebec-ontario-financement](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1098515/diplomation-quebec-ontario-financement).

# 2 | Stimuler l'accroissement du taux d'emploi, du nombre d'heures travaillées et des salaires

## 2.1 | Prolongement de la vie active

### Constats

Avec le vieillissement démographique et la sortie massive en cours des travailleurs les plus âgés, il apparaît prioritaire d'encourager le prolongement de la vie active chez les travailleurs, lorsque ceux-ci le désirent et en ont la capacité. Il faudrait ainsi motiver la hausse du taux d'emploi et du nombre d'heures de travail de la population, en particulier chez les personnes de 60 ans et plus.

Le taux d'emploi des personnes de 60 à 64 ans est de 50,5 % au Québec, comparativement à 55,8 % en Ontario, et celui des 65 à 69 ans est de 22 % au Québec, comparativement à 29,6 % en Ontario<sup>9</sup>. Dans ce domaine, il faudrait viser à rattraper non seulement l'Ontario, mais également des pays comme le Japon, la Suède ou l'Islande (à titre d'exemple, le taux d'emploi des personnes de 60 à 64 ans est de 68,7 % en Suède).

De plus, malgré un écart qui a tendance à diminuer, les travailleurs québécois ont travaillé en moyenne 32,1 heures par semaine en 2021, soit 0,9 heure de moins qu'en Ontario (ce qui équivaut à 47 heures par année, soit plus d'une semaine à temps plein) et 2,1 heures de moins qu'en Alberta<sup>10</sup>.

### Cibles

**Atteindre le taux d'emploi des personnes de 60 à 69 ans de l'Ontario et viser celui de la Suède.**  
« À titre illustratif, si les taux d'emploi au Québec pour les 60 à 69 ans avaient été égaux à ceux de l'Ontario en 2021, cela aurait signifié 74 700 emplois de plus au Québec ou 1,7 %. »<sup>11</sup>

**Atteindre le nombre moyen d'heures travaillées de l'Ontario.**

### Actions

10. Identifier et améliorer les conditions financières et non financières favorables à l'augmentation de l'offre de travail et des heures travaillées (dispositifs fiscaux et prestations, organisation du travail, réglementation, etc.), notamment en rendant remboursable le crédit d'impôt pour prolongation de carrière et en rendant facultatives les cotisations au RRRQ pour toutes les personnes qui travaillent après 65 ans.
11. Mener une campagne de communication, d'information et de valorisation sur l'allongement de carrière, y compris sur les avantages financiers et non financiers, et diffuser auprès des employeurs les meilleures pratiques en matière d'attraction et de rétention des travailleurs expérimentés.

9. Le taux d'activité des personnes de 60 à 69 ans est de 39 % au Québec et de 46 % en Ontario (T2 2022).

10. Source : [www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/cv.action?pid=1410003301](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/cv.action?pid=1410003301). En 2018, cet écart était de 1,3 heure avec l'Ontario, et de 2,5 heures avec l'Alberta.

11. Page 5 de Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2022), *Un regard éclairé sur le travail une fois à la retraite*, Regard CFFP no 2022-07, juillet. [cftp.recherche.usherbrooke.ca/un-regard-eclairé-sur-le-travail-une-fois-a-la-retraite/](http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/un-regard-eclairé-sur-le-travail-une-fois-a-la-retraite/)

## 2.2 | Les taxes sur le capital humain

### Constat

Le Québec se distingue par un fardeau fiscal des entreprises plus lourd qu'en Ontario, qu'ailleurs au Canada et que dans la grande majorité des pays de l'OCDE, notamment en raison des taxes sur la masse salariale. Le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (7,2 % du PIB en 2021) dépasse celui de l'Ontario (6,1 %) et se retrouve au 4<sup>e</sup> rang dans un ensemble de 38 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (3,8 %)<sup>12</sup>. **De façon générale, l'incidence des taxes et impôts payés par les entreprises se répercute sur leurs différentes parties prenantes (actionnaires, consommateurs, travailleurs).** Les taxes sur la masse salariale, pour leur part, agissent négativement sur la croissance de la rémunération, entre autres, et se traduisent ainsi par des salaires moins élevés. Ce faisant, il s'agit de taxes sur le capital humain, surtout lorsqu'elles ne sont pas associées à des programmes particuliers pouvant bénéficier directement aux employés. Les analyses du Centre sur la productivité et la prospérité, par exemple, ont estimé pour le Québec que chaque point de pourcentage de taxation prélevé sur la masse salariale des entreprises réduisait la croissance des salaires de 0,47 % par année<sup>13</sup>. C'est donc dire qu'au bout de cinq ans, le prélèvement de la cotisation au FSS privera un travailleur québécois moyen d'approximativement 4 000 \$ en augmentations salariales.

**Ainsi, ramener la cotisation au FSS au niveau de l'Ontario pourrait faire augmenter le salaire moyen de 2 169 \$ après 5 ans. Des salaires plus élevés sont susceptibles d'augmenter le taux d'emploi, les heures travaillées et le PIB, toutes choses étant égales par ailleurs.**

Il faut noter par ailleurs que l'effet net sur les finances publiques d'une diminution de la cotisation au FSS sera plus faible que le montant de la baisse, car les salaires plus élevés impliquent des impôts payés plus élevés, de même qu'une consommation et des taxes à la consommation plus élevées.

### Cible

**Réduire la cotisation au FSS au niveau de l'Ontario (0,96 % à 1,95 % au lieu de 1,25 à 4,26 %)<sup>14</sup>.**

### Action

12. Établir un plan (p. ex. quinquennal) pour l'allègement progressif et généralisé des taxes sur le capital humain, afin de tendre vers le niveau de l'Ontario.

12. Source : [cfpp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/01/cr2023-02\\_bilan\\_de\\_la\\_fiscalite\\_au\\_Quebec.pdf](http://cfpp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/01/cr2023-02_bilan_de_la_fiscalite_au_Quebec.pdf). Le taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) est de 4,26 % au Québec pour les entreprises ayant une masse salariale de 7,2 M\$ ou plus. L'équivalent en Ontario s'établit à 1,95 %.

13. Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers : [cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2017/09/PP-2016-07.pdf](http://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2017/09/PP-2016-07.pdf). Selon l'hypothèse que le travailleur gagnait initialement 50 000 \$ par année et que le taux de croissance de son salaire a été identique à celui observé en moyenne au Québec entre 2005 et 2010. Un rapport antérieur du CIRANO arrivait au même genre de conclusions en utilisant des données de conventions collectives sur la période de 1985 à 2007 : « après un an, une augmentation d'un point de pourcentage des taxes générales sur la masse salariale fait diminuer la croissance des salaires de 1/2 point de pourcentage au Québec et de 1/4 de point de pourcentage en Ontario ». Édison Roy-César et François Vaillancourt, *The incidence of payroll taxes in Ontario and Quebec: evidence from collective agreements for 1985-2007*, BANQ numérique.

14. Le taux supérieur de 4,26 % s'applique à partir de 7,2 M\$ de masse salariale.

### 3 | Orienter la réglementation selon une logique d'efficacité et de résultat

Un encadrement législatif et réglementaire délimitant de manière trop rigide le fonctionnement des entreprises peut limiter la capacité de ces dernières à améliorer leur performance et leur productivité et à créer de la richesse. Force est de constater que souvent, des réglementations dont l'objectif est louable peuvent engendrer des conséquences indésirables qui nous éloignent de celui-ci, et avoir des répercussions négatives sur la prospérité.

Par ailleurs, les tâches administratives et le fardeau de la paperasserie pèsent lourd sur l'emploi du temps des gestionnaires et des propriétaires d'entreprises, avec des conséquences directes sur les opérations. Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets et la complexité des processus représentent des irritants et des freins à l'investissement.

**Le gouvernement du Québec a adopté des orientations et un plan d'action ambitieux pour réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, et les efforts en ce sens au Québec sont sûrement à souligner et à saluer. Le gouvernement a annoncé en plus le dépôt annuel d'un projet de loi particulier en faveur de l'allègement réglementaire et administratif.**

**La tentation du législateur en faveur de l'alourdissement réglementaire exige toutefois des efforts et une évolution en continu.**

#### Constat

Les comparaisons du fardeau réglementaire et administratif ne sont pas toujours faciles. Toutefois, plusieurs indications pointent vers un fardeau plus lourd et contraignant au Québec selon différents aspects. **C'est le cas, entre autres, dans le domaine du travail, de l'environnement, de la langue, de la protection des renseignements personnels et de la construction.** À titre d'exemple, dans le domaine du travail, parmi les quatre grandes provinces canadiennes, le Québec est celle dont le cadre juridique est perçu comme étant le plus avantageux pour les syndicats, selon divers critères. Par exemple, le Québec est l'une des deux provinces où il y a des dispositions anti-travailleurs de remplacement (avec la C.-B. où les dispositions sont moins contraignantes pour les employeurs), et la seule province où les travailleurs sont obligés d'être syndiqués pour pouvoir travailler dans le secteur de la construction lorsque la nature du travail est assujettie aux dispositions particulières de la loi (loi R-20).

Pour ce qui est du coût du fardeau administratif ou de la paperasserie, des rapports de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) qui estiment ce coût au Canada suggèrent qu'il est plus élevé au Québec. Celui de 2021 évalue que les dépenses en conformité administrative, en 2020, représentent 1,83 % du PIB pour le Québec (contre 1,75 % pour l'Ontario), soit le deuxième coût administratif le plus élevé par rapport aux quatre grandes provinces, derrière la Colombie-Britannique (2,03 % du PIB)<sup>15</sup>. Ces coûts ont augmenté de 0,18 point de pourcentage par rapport à ceux de 2017.

15. Source : [content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Canadas-Red-Tape-Report-2021.pdf](https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Canadas-Red-Tape-Report-2021.pdf).



## Cible

**S'assurer d'atteindre les cibles fixées par la politique d'allègement réglementaire et administratif d'ici 2025 et se fixer des cibles ambitieuses pour 2030.**



## Actions

- 13.** Veiller à ce que les études d'impact qui accompagnent les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires s'appuient sur les commentaires des secteurs concernés et les réalités du terrain, ce qui requiert une consultation réelle.
- 14.** Améliorer le processus de conception des politiques publiques et, ce faisant, leur efficacité en favorisant un processus de cocréation impliquant aussi des experts indépendants.
- 15.** Bonifier les travaux d'allègement réglementaire et administratif, y compris la réduction des délais et l'application de la règle du « un pour un », grâce à des initiatives pour :
  - Harmoniser et éviter les dédoublements, tant entre les différents ministères et organismes qu'entre les différents paliers de gouvernement, y compris l'administration municipale;
  - Inciter les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire (on peut penser par exemple à la réglementation et aux délais pour les permis dans le secteur de la construction ou dans le domaine environnemental);
  - Ne pas avoir à répéter certaines demandes et formalités lorsque les situations sont identiques ou que l'entreprise a démontré une conformité exemplaire par le passé (cela peut s'appliquer par exemple à des demandes dans les secteurs forestiers et de la construction).
- 16.** Documenter l'impact sur le PIB de l'alourdissement de la réglementation.



## 4 | Moderniser le secteur de la construction

### **Constats**

L'écosystème de la construction constitue un maillon déterminant à la performance des infrastructures économiques. Le rôle transversal de la construction et des infrastructures dans l'économie en fait des leviers hautement importants pour la croissance de la productivité et de l'économie. Cette industrie est cependant régie au Québec par un ensemble de règles dont la complexité et la lourdeur ont été maintes fois soulevées et illustrées. Cette lourdeur peut pénaliser le rythme des investissements et gonfler les coûts.

**Par exemple, il y a 25 métiers au Québec, contre seulement 6 en Ontario.**<sup>16</sup> Si la spécialisation peut comporter des avantages, la situation actuelle n'est sûrement pas optimale. Cette multiplication des métiers s'accompagne d'un cloisonnement et d'un manque de polyvalence qui fait augmenter le nombre de travailleurs requis sur un chantier pour réaliser un contrat de construction et, en conséquence, les coûts de construction et les délais de livraison des chantiers. Ce sont les citoyens, les contribuables, les acheteurs de logements et l'économie du Québec qui sont ainsi désavantagés, et qui en paient le prix.

Des restrictions existent aussi pour la mobilité des travailleurs, qui ne peuvent travailler que dans leur région. Cette réglementation, qui avait peut-être ses raisons d'être au moment de son implantation, aurait aujourd'hui, selon des experts, « des effets pervers sur l'efficacité et la croissance économique »<sup>17</sup>. Elle n'est pas propice à une allocation optimale des ressources et réduit aussi, entre autres, la concurrence.

Les règles actuelles contribuent d'ailleurs à la faiblesse de la productivité dans le secteur de la construction, qui est plus faible au Québec qu'en Ontario (46 \$/h au Québec comparativement à 51 \$/h en Ontario en 2022), et également plus faible que celle de l'ensemble de l'économie (46 \$ par heure travaillée dans la construction comparativement à 54 \$ dans l'ensemble des industries au Québec en 2022)<sup>18</sup>. Celle-ci a connu une faible croissance au cours des 20 dernières années, à 0,4 %, alors qu'elle a crû de 1,2 % pour l'ensemble des industries. À titre de comparaison, la croissance de la productivité dans la construction a été de 1,3 % en C.-B. au cours de la même période.

Ces réglementations imposent également des coûts au PIB, et doivent donc être modernisées, et ce, en concertation avec l'industrie et en tenant compte du contexte québécois. Selon les conclusions d'un rapport pour le compte de l'ACQ :

**« Une polyvalence des métiers accrue permettrait de récupérer près de 10 % des heures travaillées, effaçant un tiers de l'écart de productivité du Québec avec l'Ontario. En supposant que ces heures soient utilisées pour mener d'autres chantiers, cette hausse de la productivité se traduirait en un gain potentiel de 1 G\$ de PIB pour le secteur de la construction au Québec. »<sup>19</sup>.**

16. Il existe aussi quelque 30 occupations obligatoires au Québec et 12 métiers facultatifs en Ontario.

17. Voir Marcel Boyer, *Rapport d'expertise sur la mobilité dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel*, mars 2018.

18. La situation était comparable au cours des années précédentes. Par exemple, en 2019, avant la COVID, les chiffres étaient de 48,4 \$ par heure travaillée dans la construction, comparativement à 53,3 \$ dans l'ensemble des industries au Québec.

19. Source : [acq.org/wp-content/uploads/2023/09/nouvelle-2023-prov-communique-productivite-dans-le-secteur-de-la-construction-et-impact-daccroitre-la-polyvalence-des-metiers-final.pdf](https://www.acq.org/wp-content/uploads/2023/09/nouvelle-2023-prov-communique-productivite-dans-le-secteur-de-la-construction-et-impact-daccroitre-la-polyvalence-des-metiers-final.pdf).



## Cible

Rejoindre, sur une période de cinq ans, le niveau de productivité du secteur de la construction de l'Ontario.



## Actions

17. Augmenter la flexibilité entre les corps de métier pour favoriser une plus grande polyvalence des travailleurs du secteur de la construction, selon des principes et des objectifs d'efficacité.
18. Lever les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre.
19. Faciliter l'accès aux métiers et professions et augmenter les possibilités de formation.



## 5 | Miser sur des infrastructures efficaces et durables

Les infrastructures publiques jouent un rôle essentiel dans la productivité, le niveau de vie et la prospérité des économies, si bien que le renouvellement des investissements dans ce domaine est une nécessité permanente pour éviter que leur contribution soit réduite et leur vieillissement, coûteux. Plusieurs études ont documenté ce rôle au sein des pays de l'OCDE<sup>20</sup>, de même qu'au Canada et au Québec. À titre d'exemple, des chercheurs de Statistique Canada ont estimé qu'au Canada, « [...] le capital public a été en moyenne à l'origine de 9 % de la croissance de la productivité du travail<sup>21</sup> » au cours de la période entre 1962 et 2006. Une autre analyse de Statistique Canada évalue que le taux de rendement d'un investissement dans les infrastructures publiques est d'environ 17 % en moyenne. De plus, un rapport du Centre sur la productivité et la prospérité indique que « le vieillissement des infrastructures routières lié au sous-investissement des trente dernières années est une des causes de la faible croissance de la productivité observée au Québec »<sup>22</sup>.

### Constat

Malgré les investissements substantiels, notamment du PQI, force est de constater que nos infrastructures publiques ont vieilli et que les besoins demeurent grandissants. C'est le cas notamment dans les domaines du transport, dont le transport routier et collectif, de l'énergie, de la santé et de l'éducation.

En 2021, l'âge moyen du stock de capital public (ensemble des actifs) était de 9,2 ans au Québec et 8,5 ans en Ontario. Pour les routes et les autoroutes, l'âge moyen se situait à 9 ans au Québec et à 8,6 ans en Ontario. Cet âge a augmenté de façon importante au cours des dernières années au Québec, alors qu'il est resté pratiquement stable en Ontario<sup>23</sup>. On peut noter aussi que le déficit de maintien d'actifs (DMA) se chiffrait à 34,9 G\$ en mars 2023, ayant plus que doublé depuis 2015, et que 44 % des infrastructures des organismes publics sont considérés en mauvais ou très mauvais état<sup>24</sup>, et ce, malgré l'augmentation importante des budgets du Plan québécois des infrastructures (PQI). La hausse des budgets annuels d'entretien des infrastructures est en effet inférieure à leur rythme de dégradation et des nouveaux constats effectués<sup>25</sup>.

La réponse aux différents besoins requiert que le financement des infrastructures publiques, le déploiement des investissements et la mise en service des installations soient portés par des visions flexibles et innovantes, et par une optimisation des choix et des dépenses publiques.

20. Voir par exemple [oecd.org/economy/public-finance/The-positive-effect-of-public-investment-on-potential-growth.pdf](https://oecd.org/economy/public-finance/The-positive-effect-of-public-investment-on-potential-growth.pdf), qui affirme que « Les estimations suggèrent que l'investissement public a un effet positif sur la croissance et sur la productivité du travail à long terme ».

21. Source : [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/15-206-x/15-206-x2008021-fra.pdf](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/15-206-x/15-206-x2008021-fra.pdf).

22. R. Gagné et A. Haarman, *Les infrastructures publiques au Québec : évolution des investissements et impact sur la croissance de la productivité*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, février 2011. Voir aussi [GREDI-1506.pdf](https://www.gredi-1506.pdf) ([usherbrooke.ca](https://usherbrooke.ca)).

23. Statistique Canada, tableau 34-10-0166-01.

24. IEG de D ou E. Source : PQI 2023-2033 p. A. 23.

25. Chaire en fiscalité et finances publiques, 2022, *Les infrastructures publiques*, disponible [ici](#).



## Cible

**Atteindre en cinq ans l'âge moyen des infrastructures de l'Ontario en imposant une cure de rajeunissement de nos infrastructures et une modernisation des processus.**



## Actions

- 20.** Continuer d'investir en priorité dans le maintien d'actifs pour combler le déficit et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à celle du DMA.
- 21.** Privilégier le recours à des modes d'octroi des contrats publics qui tiennent adéquatement compte des notions de qualité, de valeur, de durabilité, entre autres à travers une analyse du cycle de vie des ouvrages plutôt que la règle du plus bas soumissionnaire conforme.
- 22.** Privilégier les partenariats publics-privés (PPP) afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures, et ce, sans augmenter la dette. De tels partenariats permettent une dynamique de concurrence propice à l'optimisation, un partage de risque, une performance et une responsabilité incitative<sup>26</sup>.
- 23.** Ouvrir les approvisionnements publics aux propositions non sollicitées, ce qui permettrait de favoriser des solutions innovantes. Prévoir un projet pilote pour tester d'abord la formule<sup>27</sup>.
- 24.** S'assurer d'une bonne coordination des travaux entre les grands donneurs d'ordre, pour réduire les pertes de productivité dues notamment à la congestion, de même que d'une planification et d'un étalement évitant une surchauffe.
- 25.** Renforcer nos infrastructures logistiques pour pouvoir tirer profit des atouts que possède le Québec comme une porte d'entrée du Canada et de l'Amérique du Nord, qui peut s'avérer d'autant plus précieuse dans le contexte du repositionnement géopolitique actuel et de la position favorable de la province en matière de décarbonation.
- 26.** Travailler avec les principaux acteurs de l'industrie de la construction, par exemple dans le cadre d'un sommet pour identifier les enjeux et les pistes de solution en lien avec la lenteur dans la réalisation des projets. Ce sommet pourrait aussi être l'occasion d'anticiper les nouveaux besoins en infrastructures, en lien notamment avec l'adaptation aux changements climatiques et les changements technologiques.
- 27.** Mettre en place les conditions nécessaires, y compris dans les clauses contractuelles, pour augmenter le nombre d'entreprises intéressées à participer aux marchés publics et favoriser la concurrence.

26. On peut mentionner le pont de l'A25 et l'A30 comme exemples québécois de réussite de ces modèles.

27. Les propositions non sollicitées sont des propositions d'approvisionnement soumises à un organisme public en l'absence d'un appel d'offres. Voir par exemple :

[mccarthy.ca/en/insightsevents/brave-new-world-infrastructure-unsolicited-proposals-canada](https://mccarthy.ca/en/insightsevents/brave-new-world-infrastructure-unsolicited-proposals-canada)  
[youtube.com/watch?v=Zz4oRYoBBXQ](https://youtube.com/watch?v=Zz4oRYoBBXQ)

Il n'existe pas de programme pour les propositions non sollicitées au Québec, comme c'est le cas en Ontario et au fédéral.

## 6 | Adopter une approche offensive en recherche et en innovation



L'innovation et la recherche représentent sans contredit des moteurs de croissance économique et de prospérité, de même qu'un moyen de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés, que ce soit face à des crises ou des imprévus comme une pandémie, ou à de grands défis structurels comme les changements climatiques ou le vieillissement démographique. Plusieurs gouvernements au Canada et dans le monde cherchent toujours à stimuler davantage l'innovation – qui n'est pas uniquement technologique – et sa commercialisation.

Les entreprises n'investiront pas suffisamment dans l'innovation et les technologies révolutionnaires, malgré leurs grands avantages potentiels, si les niveaux de risque sont élevés et les délais de R-D, trop longs et incertains, d'où la pertinence d'un rôle plus actif que peut et doit jouer le gouvernement. La qualité de la coordination des parties prenantes, en amont et en aval de la chaîne d'innovation, est cruciale pour que les dispositifs en place puissent réduire les risques et accroître le potentiel de la recherche scientifique et du développement industriel ou de l'entrepreneuriat scientifique et technologique.

L'entrepreneuriat doit plus largement s'associer aux possibilités offertes par l'ingénierie et l'intégration des technologies pour réduire les cycles d'innovation, augmenter les actifs intellectuels et participer à l'augmentation globale de la productivité du système d'innovation québécois.

Par ailleurs, l'innovation peut parfois se heurter à une résistance au changement qu'il faut bien gérer, et qui requiert le développement et la mise à niveau des compétences.

### Constat

Plusieurs indicateurs pointent vers des faiblesses du Québec à l'égard de la R-D et de l'innovation et sa commercialisation. Les dépenses en R-D (en pourcentage du PIB) y ont diminué au cours des dernières années (depuis 2006), alors qu'elles ont augmenté dans les pays de l'OCDE. Elles ont atteint presque 2,5 % du PIB en 2019 dans les pays de l'OCDE, contre 2,2 % au Québec (et 2,02 % en Ontario).

Encore plus préoccupantes, les dépenses intra-muros de R-D du secteur des entreprises (DIRDE) représentaient 1,3 % du PIB en 2020 au Québec (1,24 % en Ontario), comparativement à 1,9 % dans la zone OCDE. À titre de comparaison, la Suède consacre 2,5 % de son PIB à la R-D en entreprise et Israël, 4,9 %.

**La capacité du Québec à obtenir des brevets d'invention auprès de l'United States Patent and Trademark Office (USPTO) est également inférieure à celle des autres provinces et d'autres pays. En effet, le Québec se classe au 9<sup>e</sup> rang parmi 16 régions de comparaison, avec 202 brevets par milliard de dollars de dépenses en R-D, contre 355 pour l'Ontario<sup>28</sup>.**

Enfin, le pourcentage d'entreprises qui ont introduit une innovation au Québec (78 %) est moindre qu'en Ontario (83 %)<sup>29</sup>.

28. Chiffres de 2016, dernière année disponible.

29. Source : [statistique.quebec.ca/fr/fichier/innovation-dans-entreprises-quebec-2017-2019.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/innovation-dans-entreprises-quebec-2017-2019.pdf).



## Cible

**Augmenter le ratio de la R-D industrielle dans le PIB pour rattraper la moyenne de l'OCDE (1,9 %) en 10 ans, et hausser le pourcentage d'entreprises innovantes pour atteindre celui de l'Ontario (soit 83 %).**



## Actions

- 28.** Instaurer un programme de financement plus agressif de la R-D, de sa valorisation et de sa commercialisation, faciliter davantage l'innovation et son intégration et accompagner le tout d'outils efficaces de mise à niveau des compétences.
- 29.** Accroître les initiatives facilitant la mise sur pied de projets impliquant la collaboration entre les différents acteurs de l'innovation – secteurs privé et public, milieu de l'éducation et de la recherche, communauté des affaires, grandes entreprises et PME, etc. Le modèle allemand peut être particulièrement inspirant à cet égard, en lien avec la complémentarité entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle et avec la commercialisation de l'innovation.
- 30.** S'assurer que les marchés publics jouent un rôle stratégique dans l'innovation, son intégration et sa commercialisation. Entre autres, exploiter adéquatement les dispositifs du PL12 adopté en 2022 et faire en sorte que les nouvelles façons de faire rendues possibles dans l'espace Innovation, qui s'avèreraient les plus porteuses selon les contrats, puissent être normalisées dans un horizon relativement rapproché. Accompagner ces changements de formation et de développement des compétences chez les fonctionnaires, et inciter les municipalités à aller dans cette direction.
- 31.** Rehausser le niveau des crédits d'impôt pour la R-D. Par exemple, le taux de 14 % pourrait être ramené à son taux d'origine qui était de 17 % pour les grandes entreprises. Celles-ci sont en effet généralement plus susceptibles d'investir dans de grands projets de R-D et d'innovation. Le taux pour la recherche précompétitive avec les universités pourrait aussi être bonifié. Rendre admissible au crédit d'impôt la recherche faite par des sous-traitants « de 2<sup>e</sup> niveau ».
- 32.** Examiner pourquoi il y a proportionnellement moins de brevets au Québec, évaluer les résultats des mesures en place (comme le *patent box* ou la DICI) et analyser les leviers à activer.

# 7 | Favoriser le développement et l'intégration technologiques

À l'ère de la numérisation de l'économie et de l'intelligence artificielle, l'intégration des technologies dans les entreprises s'avère plus indispensable que jamais, voire une condition de survie. Les investissements en technologie de l'information et des communications (TIC) sont essentiels pour la productivité et la compétitivité des entreprises et de l'économie.

## Constat

Les investissements en TIC s'élèvent à 2 275 \$ par travailleur au Québec, contre 3 508 \$ en Ontario<sup>30</sup>. Un écart de plus de 50 % sépare donc les deux provinces.

Le gouvernement du Québec a déjà mené des actions en ce sens, entre autres avec l'introduction du crédit d'impôt pour investissement et innovation (C3i) et de l'Offensive de transformation numérique (OTN), qui visent à accélérer les investissements en machines, en équipements et en technologies, ainsi que le virage numérique des entreprises. Il s'agit sans doute d'un pas dans la bonne direction, mais d'autres mesures restent nécessaires pour stimuler les développements technologiques et l'intégration du numérique dans toutes les entreprises.

## Cible

**Réduire de moitié sur cinq ans l'écart avec l'Ontario dans les investissements en TIC par travailleur en vue d'éliminer l'écart sur 10 ans.**

## Actions

- 33.** Poursuivre et renforcer le soutien à l'automatisation et les investissements en TIC, et ce, dans tous les secteurs, dont le manufacturier, la construction (p. ex. BIM) et les services. Le C3i représente certes un exemple de mesure appréciée à maintenir. Les investissements en capital physique et en actifs intangibles doivent augmenter de façon significative pour prendre le pas sur les facteurs défavorables à la productivité.
- 34.** Poursuivre les efforts pour déployer l'internet haute vitesse et le cellulaire dans les régions, en s'assurant que les réseaux puissent suivre l'évolution rapide de la technologie et des vitesses de connexion.

30. Chiffres de 2020. Les TIC comprennent ici les ordinateurs et les produits électroniques, ainsi que les logiciels. Les chiffres sont en dollars enchaînés de 2012.

# 8 | Faciliter la création et la croissance des entreprises

## Constat

En 2021, le Québec se classait au dernier rang des quatre plus grandes provinces canadiennes pour ce qui est du bassin d'entrepreneurs, avec 118 travailleurs autonomes par 1 000 emplois. Ce nombre a par ailleurs eu tendance à baisser depuis 2009. De plus, la pérennité des entrepreneurs émergents québécois est un enjeu de taille<sup>31</sup>.

**Le Québec compte aussi moins de grandes entreprises que l'Ontario (0,19 % des entreprises du secteur privé au Québec ont 500 employés ou plus, comparativement à 0,21 % en Ontario).**

Or, tel que l'a documenté une étude du CPQ, la contribution des grandes entreprises à la prospérité et à la création de richesse est importante à plusieurs égards : productivité plus élevée, innovation, emplois bien payés. Les grandes entreprises constituent également des moteurs de croissance pour les PME et sont au cœur d'écosystèmes dynamiques. Il serait important de documenter les raisons qui expliquent pourquoi le Québec compte proportionnellement moins de grandes entreprises, et d'agir sur les leviers qui peuvent permettre de renverser la situation.

En outre, le nombre d'entreprises inscrites en Bourse est moins élevé au Québec. Dans l'ensemble, seulement 221 sociétés québécoises sont cotées à une Bourse canadienne, ce qui représente environ 6 % des 3 519 entreprises canadiennes y étant inscrites<sup>32</sup>. Or, l'inscription en Bourse est un important levier économique de croissance pour les entreprises, sans être le seul outil à cet égard.

Enfin, le phénomène du vieillissement de la population québécoise se reflète aussi chez les propriétaires d'entreprise. En effet, plusieurs chefs d'entreprise approchent de la retraite et sont prêts à passer le flambeau. Par exemple, pour la période de 2017 à 2021, l'écart entre le nombre de nouveaux entrepreneurs et le nombre d'entrepreneurs quittant leurs fonctions se situait en moyenne à près de -7 200 par année au Québec, contre +100 en Ontario<sup>33</sup>. Bon an mal an, près de 7 500 entreprises sont mises en vente au Québec, et ce nombre a doublé depuis la pandémie, d'après des estimations du Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ). Près des deux tiers de ces sociétés n'ont pas de relève et sont menacées de disparaître. Pas moins de 34 000 PME pourraient être mises sur le marché d'ici 2025, selon une analyse faite pour le compte du CTEQ<sup>34</sup>.

31. Source : [apdeg.qc.ca/blogue/le-double-defi-du-developpement-economique-entrepreneurial-au-quebec/](https://apdeg.qc.ca/blogue/le-double-defi-du-developpement-economique-entrepreneurial-au-quebec/). Les données du GEM analysées depuis 2013 suggèrent que « la pérennité des entrepreneurs émergents québécois est un enjeu probant pour le développement économique du Québec ». Un des enjeux est le financement. Pour les jeunes pousses, passer de l'idée à la production nécessite des injections de capitaux qui ne peuvent pas venir du financement bancaire traditionnel. L'absence d'un financement adéquat et de conditions de crédits abordables peut signifier l'abandon d'un projet.

32. Source : [tsx.com/listings/current-market-statistics](https://tsx.com/listings/current-market-statistics). Sur les 1 810 entreprises canadiennes inscrites au TSX, 128 sont québécoises, tandis que sur les 1 709 entreprises canadiennes cotées au TSXV, 93 sont québécoises.

33. Source : [economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-l'entrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-l'entrepreneuriat-au-quebec/](https://economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-l'entrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-l'entrepreneuriat-au-quebec/) et [lesaffaires.com/dossiers-partenaires/mouvement-repreneuriat---entreprendre-differemment/le-repreneuriat-la-cle-pour-aller-plus-loin-plus-vite-en-affaires/629305](https://lesaffaires.com/dossiers-partenaires/mouvement-repreneuriat---entreprendre-differemment/le-repreneuriat-la-cle-pour-aller-plus-loin-plus-vite-en-affaires/629305).

34. Sources : [lactualite.com/lactualite-affaires/entrepreneuriat-pourquoi-ne-pas-acheter-une-pme/](https://lactualite.com/lactualite-affaires/entrepreneuriat-pourquoi-ne-pas-acheter-une-pme/).



## Actions

- 35.** Documenter les obstacles à la création et à la croissance des entreprises au Québec, dont la question de l'inscription en Bourse, et mettre en place des mesures pour les favoriser. À titre indicatif, envisager la mise en place d'incitatifs fiscaux afin d'encourager la participation des investisseurs dans le financement de nos entreprises (par exemple, instaurer une variante du Régime d'épargne-actions [REA], qui a nettement contribué à l'essor de grandes entreprises québécoises, notamment dirigées par des familles).
- 36.** Faciliter le repreneuriat : sensibiliser et accompagner les vendeurs et les repreneurs potentiels et encourager le maillage et le regroupement.
- 37.** Faciliter l'accès au financement aux étapes charnières de la trajectoire de développement d'une entreprise pour faciliter la pérennité des entrepreneurs émergents. Pour les jeunes pousses, passer de l'idée à la production nécessite des injections de capitaux qui ne peuvent pas venir du financement bancaire traditionnel.
- 38.** Inciter les entreprises à se développer dans une perspective internationale tournée vers l'exportation, comme en Finlande par exemple.



# 9 | Développer et renforcer les secteurs stratégiques et d'avenir

## Constat

Le Québec compte déjà d'importants atouts dans plusieurs domaines stratégiques et d'avenir sur lesquels il faut miser, par exemple :

- Les secteurs liés aux changements climatiques, comme le transport électrique, les énergies renouvelables, les métaux et minéraux critiques, la filière batterie ;
- Des secteurs comme le biomédical, l'aéronautique, l'aluminium, l'agroalimentaire et le secteur forestier.

Le contexte évolue et fait apparaître de nouveaux besoins. De nouvelles réalités géopolitiques viennent également changer la donne et s'ajoutent à la nécessité de réussir les virages vert et numérique, tout en apportant leur lot d'opportunités pour notre économie. L'exemple du secteur des semi-conducteurs en est une parfaite illustration.

**L'intelligence artificielle a par ailleurs le potentiel de faire progresser énormément la société et l'économie dans tous les secteurs, entre autres ceux de la santé, des services financiers, de la logistique ou encore de l'écologie industrielle et des changements climatiques.**

Le Québec peut être un joueur important dans ce domaine, notamment grâce à ses talents. Nous avons entre autres plusieurs entreprises qui proviennent d'autres juridictions, et nous pouvons tirer profit de leur savoir-faire pour créer un écosystème fort favorisant l'éclosion d'entreprises qui œuvrent dans l'intelligence artificielle et l'adoption de celle-ci par nos entreprises. Comme l'intelligence artificielle fonctionne à partir de grandes quantités de données, nous devons faire en sorte que les entreprises investissent dans ce domaine afin qu'elles collectent les bonnes données, qui sont le nerf de la guerre, dès le début, mais aussi afin de recruter et de former les ressources humaines et l'expertise à cet égard.

## Action

- 39.** Continuer de renforcer et de consolider nos chaînes de valeur internes et les entreprises faisant partie de chaînes internationales, et soutenir nos secteurs stratégiques en misant sur notre réalité régionale.

# 10 | Assurer une fiscalité compétitive et incitative

## Constat

La compétitivité fiscale des entreprises demeure essentielle à leur compétitivité et à leurs décisions d'investissement, et est ainsi essentielle à la prospérité du Québec. Cela est d'autant plus vrai que le Québec est une économie de taille relativement petite, et que d'autres éléments de l'environnement d'affaires peuvent y décourager l'investissement comparativement à nos partenaires commerciaux. Même si les taux effectifs actuels sont relativement compétitifs, le Québec pourrait être plus agressif à cet égard, afin de rejoindre des économies de petite taille, comme les pays scandinaves.

Comme mentionné plus haut, l'incidence des taxes et des impôts payés par les entreprises se répercute sur leurs différentes parties prenantes (actionnaires, consommateurs, travailleurs).

**Selon des études, « l'impôt sur les sociétés pourrait constituer la forme d'imposition la plus préjudiciable à la croissance économique »<sup>35</sup>.**

## Action

**40.** Assurer la compétitivité fiscale des entreprises, notamment par une réévaluation périodique, pour encourager les investissements privés et l'établissement des grandes entreprises au Québec.

35. Source : [eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/selon-une-etude-la-reduction-de-limpot-sur-les-societes-serait-benefique](https://eesc.europa.eu/fr/news-media/press-releases/selon-une-etude-la-reduction-de-limpot-sur-les-societes-serait-benefique).

# Conclusion



Le PIB ne dit pas tout, une véritable comparaison entre les économies et les sociétés doit tenir compte du pouvoir d'achat, du bien-être et de la qualité de vie des citoyens. Le Québec dispose de nombreux atouts afin d'augmenter sa richesse et aussi de maintenir sa place enviable parmi les sociétés où il fait le mieux vivre au monde. L'atteinte de nos objectifs nécessitera la mise en œuvre des bonnes conditions et d'idées souvent éprouvées ailleurs. Les actions proposées dans ce document contribueront sûrement, selon le CPQ, à éliminer l'écart de richesse avec l'Ontario. Il ne faut pas tarder à les implanter pour réduire cet écart dès aujourd'hui et finalement dépasser l'Ontario en termes de richesse dans un proche avenir.